



smicval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 juin 2019 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/06/2019

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	Ex
		Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN		Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	X	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	Ex	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	Ex	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LËSCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT		Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	X
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur JOY	X	Monsieur MEZEYRIE	X	Monsieur CARREAU		Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
033-252306617-20190626-2019-55-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190626-2019-55-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

DELIBERATION N° 2019 - 55

Objet : Autorisation de signature d'un marché de location de bennes à ordures ménagères bi-compartmentées

Rapporteur : Marcel BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 29 mai 2019.

Considérant que le SMICVAL est propriétaire de la grande majorité de ses bennes à ordures ménagères et utilise la location pour pallier à des pannes de véhicules ou des surplus d'activité.

Considérant qu'en 2018, de nombreux accidents du travail, dont certains graves, sont survenus sur un modèle de benne biflux poussant ainsi la direction à stopper les bennes et engager une procédure à l'encontre du fournisseur.

Considérant que le marché actuel visant à louer ce type de benne ne permet pas de pallier à l'arrêt de 5 véhicules simultanément, aussi, une consultation a donc été lancée en avril 2019, pour la location de 4 bennes à ordures ménagères biflux de 26 tonnes.

Considérant que ces locations courent jusqu'à la fin de l'année et sont prolongeables par le biais de tranches conditionnelles de 6 mois activables successivement auxquelles peuvent s'ajouter des locations au mois, pour davantage de souplesse.

Le tableau ci-dessous détaille les durées de location par véhicule.

Véhicule n°	Type de Véhicule	Location tranche ferme		Prolongation de la location (tranche conditionnelle 1 à 4)	Location ponctuelle au mois
		Début de la location	Fin de la location		
1	BOM - Bi comp. - Double porte - 26T	1 ^{er} juillet 2019	31 décembre 2019	4 x 6 mois	Selon besoins
2	BOM - Bi comp. - Double porte - 26T	1 ^{er} octobre 2019	31 décembre 2019	4 x 6 mois	Selon besoins
3	BOM - Bi comp. - Double porte - 26T	13 septembre 2019	31 décembre 2019	4 x 6 mois	Selon besoins
4	BOM - Bi comp. - Double porte - 26T	10 octobre 2019	31 décembre 2019	4 x 6 mois	Selon besoins

C'est un accord-cadre sans minimum ni maximum, qui fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et qu'il dispose également d'une tranche ferme et de tranches optionnelles.

Considérant qu'un seul candidat a répondu à cette consultation.

Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie le 29/05/2019, après analyse des offres, a décidé de retenir l'unique candidat.

Accusé de réception en préfecture
03-253306617-20190626-2019-55-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

- FAUN ENVIRONNEMENT pour un montant minimum (équivalent à la tranche ferme) de 84 000 € HT. Ce montant correspond à la location de 4 BOM jusqu'à la fin de l'année. Cette durée peut être prolongée à plusieurs reprises de manière indépendante pour chacun des 4 véhicules de quatre fois 6 mois.

Considérant que la durée du marché est de 4 ans.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché de location de bennes à ordures ménagères bi-compartmentées, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, des Membres présents (33 membres présents, sur 48 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de location de bennes à ordures ménagères bi-compartmentées, avec la Société FAUN ENVIRONNEMENT pour un montant minimum de 84 000 € HT et pour une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

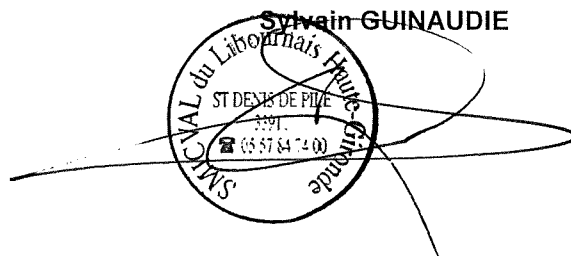
Article final :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 26 juin 2019

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190626-2019-55-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019